

Ne touchez pas au principe sacré de territorialité

LANGUES • Le groupe Langues et culture de la Constituante a invité lundi les groupes politiques à donner leur position sur la question des langues. Selon des spécialistes, celle-ci pourrait être la pierre d'achoppement de la future Charte.

KESSAVA PACKIRY

Sensible et délicate, la question des langues dans le canton de Fribourg est, de l'avis de certains spécialistes, la pierre d'achoppement de la future Charte: si les constituants touchent au principe de territorialité, le peuple pourrait refuser la mouture proposée.

Certains groupes politiques de la Constituante l'ont apparemment compris. Invités lundi par le groupe «Langues et culture» à venir présenter leurs positions et à en discuter, ils ont soutenu dans la majorité des cas le maintien de ce principe, avec toutefois quelques nuances à apporter.

Des sept groupes représentés à l'assemblée, quatre ont répondu à l'invitation de «Langues et culture», qui s'est donné pour but de favoriser la compréhension et le respect mutuel entre les deux communautés linguistiques, et d'apporter sa modeste contribution à la commission chargée de traiter la question des langues.

UNE MEILLEURE DÉFINITION

Pour le groupe PDC et son porte-parole Anton Brühlhart (Guin), le principe de territorialité doit être maintenu «mais en précisant surtout son contenu». Le groupe propose ainsi dans la nouvelle Charte certains critères qui permettent de mieux le définir et de l'appliquer. «Nous nous engageons pour une politique des langues ouverte, qui réunit les habitants du canton et supprime les frontières. Nous entendons également garantir aux communautés linguistiques un espace pour leur libre épanouissement.»

Le groupe PRD a également décidé de garder le principe. «Dans les régions purement alémaniques ou francophones, ce problème des langues ne se

pose de toute façon pas. Pour les régions bilingues, notre groupe souhaite une application plus souple du principe de territorialité qui est justifiée vis-à-vis des minorités linguistiques», explique Isabelle Overney (Corminboeuf).

«Le principe de territorialité ne répond pas aux besoins d'une société qui se métisse et s'est ouverte vers l'extérieur.»

Le PRD souhaite également que le nouveau législatif cantonal ait le courage de mettre enfin en vigueur une loi qui accompagne le principe de territorialité et qui tienne compte des minorités linguistiques dans certaines régions du canton.

Les socialistes sont également favorables au principe: «Il est l'aboutissement d'un consensus

politique extrêmement délicat. On ne doit donc pas jouer avec le feu», note Yvonne Gendre (Avry-dt-Pont). «Mais il ne résout pas les problèmes des minorités linguistiques. Nous sommes donc favorables à une identification claire des communes francophones et germanophones, mais non des communes mixtes.» En cela, la position socialiste diffère des deux autres. «Il n'est pas judicieux de le faire de manière politique. Il vaut mieux tenir compte de l'aspect personnel, du droit qu'ont les gens d'aller scolariser leurs enfants, ou encore de s'adresser aux autorités, dans la langue de leur choix.»

UN ARTICLE «ÉTRIQUÉ»

Le groupe Citoyen estime contre que l'article qui fixe le principe de territorialité dans l'actuelle Constitution est «étriqué et ségrégationniste». Il doit donc être entièrement repensé, car il «ne répond pas aux besoins d'une société moderne qui se métisse et qui s'est ouverte vers l'extérieur», relève Nathalie Defferrard (Chavannes-sous-Orsonnens). Réaction de Félicien Morel, du groupe Ouverture: «Cet article a quand même

été accepté par 83% de la population fribourgeoise.»

SOURCE DE CONFLIT

Le Belfagien, qui s'exprime en son nom personnel puisque son groupe n'a pas encore arrêté de positions claires sur la question, s'étonne également que parmi les thèses du groupe Citoyen, figure un article mentionnant: «L'agglomération fribourgeoise, en vue d'une fusion à long terme, forme un super-cercle scolaire bilingue.» Félicien Morel: «Quand on commence à raisonner en terme de zones et non en terme de communes, on arrive à ce genre de problèmes. On ne va pas imposer à Belfaux, par exemple, le bilinguisme parce qu'elle figure dans un zone qu'on a décidé bilingue.»

A Josef Vaucher qui estime que le principe de territorialité est source de conflits, Félicien Morel répond: «A mon sens, le principe de territorialité est un principe d'intégration important. Il est faux de se braquer là-dessus; on peut très bien construire quelque chose de viable pour garantir l'harmonie tout en maintenant le principe de territorialité.» KP

CANTON - GRAND FRIBOURG

RÉGIONS

J.-C. Philipona élu gérant des éleveurs de la race Holstein

AGRICULTURE • La Fédération fribourgeoise d'élevage de la race Holstein s'inquiète d'un marché morose.

Jean-Charles Philipona sera le nouveau gérant de la Fédération fribourgeoise d'élevage de la race Holstein (FFE). Cet ingénieur agronome de 29 ans, éleveur domicilié à Vuippens, reprend le poste que Jacques Chavaz quitte après onze ans d'activité. Les éleveurs de vaches Holstein ont fait connaissance du nouvel élu lors de l'assemblée générale de la fédération tenue hier après midi à Grandvillard. Le démissionnaire a été nommé sous-directeur à l'Office fédéral de l'agriculture. Il travaillera à ce poste dès le 1^{er} janvier 2002.

Dans le contexte actuel troublé du marché de la viande, les appels à la solidarité sont nombreux. Gérard Rouiller, président de la FFEH, affirme: «Les périodes difficiles servent à resserrer encore davantage les rangs». Georges Godel, président des Sociétés laitières fribourgeoises, invite la centaine d'éleveurs présents à ne pas se désunir, mais à s'organiser. Cela permet de négocier au mieux les réformes de politique agricole.

PRIX EN CHUTE LIBRE

Le trouble dans le commerce a frappé le marché-concours de taureaux de septembre. Jacques Chavaz rappelle, dans son rapport d'activités, la chute du prix des bêtes. En moyenne, un taureau de boucherie se négociait à 1762 francs, contre 2856 francs en 2000. Selon le gérant, toutefois, le marché morose ne doit

pas cacher la qualité zootechnique et le succès de la manifestation, tant auprès des agriculteurs que des visiteurs.

Autre ombre au tableau, la suppression de l'Expo Bulle 2001 à cause des menaces de fièvre aphteuse venue de Grande-Bretagne. «Cette décision a été douloreuse, mais sage et très bien acceptée. Les éleveurs ont compris et même applaudi cette suppression, parce que la santé de leur bétail passe avant toute autre considération», relève Jacques Chavaz. Ce dernier tire de l'exercice 2000/01 un bilan en demi-teinte sur lequel planent les spectres de l'épidiootie et de l'affondrement du marché de la viande. Le gérant salue en revanche la progression de la qualité du bétail. Il retient encore l'augmentation de 3% des contingents laitiers et l'intérêt nouveau que suscite la race Holstein dans des régions comme le Haut-Valais, les Grisons ou le Tessin.

NOUVEAU DIRECTEUR

Le successeur de Jacques Chavaz à la direction de la Fédération suisse d'élevage Holstein est également connu: il s'agit de Pascal Monteleone (46 ans) ingénieur agronome, originaire de Fribourg et domicilié au Mont-sur-Lausanne. Il est actuellement chef du secteur technique de production auprès du Service romand de vulgarisation agricole à Lausanne. DF

POLITIQUE

Tapis rouge pour Anton Cottier

RÉCEPTION • L'élection du Fribourgeois à la tête du Conseil des Etats est fêtée aujourd'hui en grande pompe. Anton Cottier sera tout d'abord accueilli en musique dans son village natal, Bellegarde en milie d'après-midi. Il est attendu à 18 h 25 à Fribourg, sur la place de la Grenette, d'où partira un cortège pour la place de l'Hôtel-de-Ville. Entre la Landwehr, les discours du syndic de Fribourg et du conseiller fédéral Samuel Schmid, A. Cottier y prononcera également son allocution. A l'occasion de cette manifestation officielle, le trafic sera perturbé et des restrictions de circulation seront mises en place. Ainsi, entre 18 h 40 et 19 h, la circulation sera déviée par le Varis et la rue de Morat, alors que le trafic venant du Schoenberg devra passer par Marly, hormis les transports en commun. La route des Alpes sera également fermée entre 18 h 40 et 20 h, les usagers devront emprunter le Varis, indique un communiqué de la police cantonale.

PUBLICITÉ



Attention, nouvel impôt pour tous!

Un impôt sur les gains en capital frapperait les créateurs d'emplois PME et non les banques

Un impôt sur les gains en capital inciterait à ne plus investir dans les PME de proximité, qui assurent la plupart des emplois

En dialecte ou en «hochdeutsch»?

La compréhension entre les deux communautés linguistiques bute sur le problème de l'apprentissage du bon allemand chez les petits francophones, alors que de l'autre côté on parle le dialecte. «En tant qu'enseignant, ça me pose un problème», avoue Maurice Reynaud (Ouverture, Farvagny). Anton Brühlhart tient à le rassurer: «Vous avez le droit à ce qu'on parle le bon allemand avec vous. Alors n'hésitez pas à nous le demander.» Tous ne sont cependant pas de cet avis. Philippe Wandeler (pcs, Fribourg): «Le dialecte fait partie de notre culture et de notre identité.»

Martial Pittet (s, Morat) l'appuie: «C'est effectivement une erreur que de demander à un Suisse alémanique de parler en «hoch Deutsch». Et puis, quand on a commencé à apprendre le bon allemand, on peut sans trop de problème faire un pas vers le dialecte». Anton Brühlhart persiste: «Il faut donner à chacun la possibilité de communiquer et de se comprendre.» Le mot de la fin à Peter Bachmann (r, Morat): «Il faut être flexible.» Et c'est une remarque valable pour tout le monde. Aussi demande-t-il aux francophones de veiller à parler un peu plus lentement. KP



DEUX «BENE MERENTI» À BELFAUX

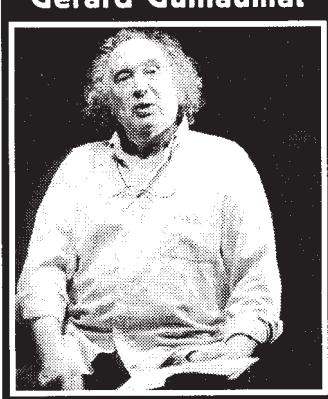
Le chœur mixte Saint-Etienne de Belfaux a vu dimanche deux de ses chanteuses se voir remettre la médaille Bene Merenti. Marguerite «Nany» Egger (à gauche) et Imelda Curty ont ainsi été décorées de la médaille papale qui récompense 40 ans de chant religieux. Née en 1934, Nany Egger est entrée à l'âge de 15 ans à la maîtrise de Belfaux, qui deviendra en 1971 le chœur mixte Saint-Etienne à la suite de la fusion avec le chœur des hommes. C'est à 15 ans également qu'Imelda Curty a commencé à chanter au sein d'un chœur: c'était en 1960 à Vallon. Elle fait ensuite une escale de 6 ans à Ballaigues et, en 1973, participe à la fondation du chœur mixte de Saint-Paul, à Fribourg, où elle réussit même à enrôler son mari. C'est en 1981 qu'elle rejoint le chœur belfagiens. KP

VINCENT MURITH

PUBLICITÉ

FRIBOURG

espace moncor

CONTES
PAYSANSde
Guy de Maupassant
avec
Gérard Guillaumat

Jeudi 29 novembre
à 19 h
Vendredi 30 novembre
à 20 h 30

service culturel
migros

Réservations: 026/323 25 55